Règlement du concours « Coups de cœur Hiver Légendaire »

1. Organisateur du concours

Le concours « Coups de cœur » est organisé par **Tourisme Côte-Nord**, situé au 312, avenue Brochu, Sept-Îles (Québec) G4R 2W6.

2. Période du concours

Le concours débute le 22 septembre 2025 à 00 h 01 (heure locale) et se termine le 31 octobre 2025 à 23 h 59 (heure locale).

3. Admissibilité

Le concours s'adresse aux **résidents du Québec âgés de 18 ans et plus**. Sont exclus : les employés, agents, représentants, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, enfants, frères et sœurs) et les personnes vivant à la même adresse. **Aucun achat requis.**

4. Territoire et thème des contenus

Les photos et vidéos courtes soumises doivent représenter l'hiver sur la Côte-Nord. Seuls les contenus pris sur le territoire de la Côte-Nord sont admissibles : de Tadoussac à Blanc-Sablon, et d'Anticosti à Fermont. Tout contenu provenant d'une autre région n'est pas admissible. La taille maximum par fichier est de 25 mo. Vous pouvez téléverser jusqu'à 5 photos ou vidéos à la fois. Chaque vidéo doit avoir une durée maximum de 30 secondes. Le téléversement de plusieurs fichiers vidéo aura un impact sur le temps de téléversement du formulaire. Celui-ci prendra quelques instants à téléverser vos fichiers. Merci de votre patience.

5. Comment participer

- Remplir le formulaire sur la page du concours : https://www.tourismecote-nord.com/fr/concours/hiver/.
- 2. Téléverser jusqu'à cinq (5) photos ou vidéos courtes de l'hiver nord-côtier, sans montage ni filtre, dont vous êtes le propriétaire. La taille maximum de fichier accepté est de 50 mo. La durée maximum par vidéo est de 30 secondes. Un délai de téléversement du formulaire peut se produire lors de votre inscription au concours, selon votre connexion internet et la taille du fichier.
- 3. Indiquer une adresse courriel valide et vos coordonnées.

Limite: Une seule (1) participation par personne et par adresse courriel pour toute la durée du concours. Toute tentative de participations multiples (comptes, identités ou adresses électroniques différents) entraînera la disqualification.

Modération : Les photos/vidéos **non conformes** (contenu inapproprié, hors thème, droits non détenus, format illisible, etc.) seront **retirées** automatiquement et la participation sera **disqualifiée**.

6. Prix

Détails du prix :

Le gagnant du concours aura la chance de vivre une expérience inoubliable comprenant :

- Un séjour d'un week-end dans un chalet Escale Nomad à Gallix, un refuge chaleureux et moderne en pleine nature à quelques pas de la station de ski Gallix.
- La location de deux motoneiges pour deux jours, offrant l'opportunité de découvrir les paysages exceptionnels de la région à bord de motoneiges performantes durant votre séjour. Les locations comprennent les véhicules et les assurances. Équipements non fournis. Location d'équipement de sécurité disponible avec Escale Nomad.
- Les droits d'accès aux sentiers pour la durée de son séjour.
- Un panier de produits du terroir, soigneusement sélectionnés pour vous faire découvrir les saveurs authentiques et les spécialités locales de la région. Ce panier comprend des produits artisanaux et locaux qui sauront ravir vos papilles. Il peut contenir des aliments allergènes.
- 2 accès journalier pour deux personnes en ski ou en glissade en tube à la Station Gallix, à quelques pas de l'hébergement.

Le prix est d'une valeur de 2500,00\$. Le prix est non monnayable, non transférable et doit être accepté tel quel. L'organisateur se réserve le droit de substituer un prix de valeur équivalente en cas d'imprévu indépendant de sa volonté. La réservation du séjour est à la discrétion du gagnant et devra se faire entre le 18 décembre 2025 et le 15 mars 2026. Vous devez avoir un minimum de 21 ans pour conduire la motoneige. La réservation du chalet et la location des motoneiges devront être aux mêmes dates. L'équipement de sécurité pour pratiquer la motoneige (casque, gants, etc.) n'est pas fourni et devra être apporté par les participants ou loué séparément avec Escale Nomad lors de la réservation du séjour. La récupération du panier-cadeau sera coordonnée entre le gagnant du concours et Tourisme Côte-Nord lors de l'acceptation du prix.

7. Tirage et avis au gagnant

Un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles aura lieu **le 1**^{er} **novembre 2025**. Le gagnant sera **contacté par téléphone et par courriel** aux coordonnées fournies lors de l'inscription. Si l'organisateur est **incapable de joindre** le gagnant après 10 jours, il pourra procéder à un **nouveau tirage**.

8. Remise du prix

Le prix pourra être **expédié par la poste** à l'adresse fournie par le gagnant (Québec seulement), ou récupéré selon les modalités indiquées par l'organisateur. Le prix est valide pour la période du 18 décembre 2025 au 15 mars 2026.

9. Droits et utilisation des contenus soumis

En participant, chaque participant déclare être l'auteur des photos/vidéos soumises et détenir tous les droits nécessaires. Le participant accorde à Tourisme Côte-Nord, à titre gratuit, une licence mondiale, non exclusive, perpétuelle, irrévocable et libre de redevances lui permettant d'utiliser, reproduire, adapter, modifier, publier, communiquer, diffuser et afficher tout contenu soumis dans le cadre de ses activités de promotion et campagnes publicitaires, sur tous supports traditionnels et numériques (notamment télévision, web, médias sociaux, imprimés et événements), sans aucune rémunération ni crédit photo. Le participant renonce, dans la mesure permise par la loi, à exercer ses droits moraux à l'égard des usages autorisés ci-dessus. Tourisme Côte-Nord utilisera le contenu reçu pour la promotion de l'hiver nord-côtier auprès de la clientèle touristique.

10. Responsabilité

L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour les **pannes**, **pertes de données**, **problèmes techniques ou erreurs** pouvant survenir durant l'inscription ou la transmission de fichiers. L'organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'**annuler**, **modifier**, **suspendre ou terminer** le concours si des circonstances hors de son contrôle l'exigent.

11. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis sont utilisés pour **administrer le concours** et communiquer avec les participants (incluant l'avis au gagnant) et, le cas échéant, pour l'**envoi de communications** de Tourisme Côte-Nord si le participant y a consenti. Ils ne seront pas utilisés à d'autres fins sans consentement.

12. Disqualification

L'organisateur se réserve le droit de **vérifier l'admissibilité** et de disqualifier toute participation ne respectant pas le règlement ou toute personne tentant de contourner les règles.

13. Loi applicable

Ce concours est assujetti aux **lois du Québec** et aux **lois canadiennes** applicables. Tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents dans le district judiciaire du siège social de l'organisateur.

14. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière du présent règlement.

Pour toute question: Étienne Lalancette, <u>elalancette@cotenordqc.com</u>, Tourisme Côte-Nord. https://www.tourismecote-nord.com